

CHAMPIONNAT DE FRANCE SLALOM

Avenant N°1 à l'avis de course

1 Règles

Le paragraphe 1.1 est modifié comme suit :

1.1 L'épreuve est régie par les Règles de Course à la Voile pour le Slalom en Windsurf

11 Système de pénalités

Le paragraphe 11 « Système de pénalités » est supprimé.

12 Classement

Le paragraphe 12.1 est modifié comme suit :

12.1 Pour valider le championnat, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau pour les séries qui courent en heat, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

Pour l'établissement des poules, le Classement National Individuel ~~de Pratique~~ arrêté au 20 octobre 2025 sera utilisé comme clef de répartition. Les formats de course seront :

- Soit un tableau de heats avec une phase de qualification et une phase finale,*
- Soit en flotte ou groupes de qualification, Le choix du format sera précisé dans les IC et pourra être modifié par avenant aux IC.*

Julien MAGURNO

Délégué Technique Fédéral

